

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2014-33 du Comité syndical du Jeudi 26 Juin 2014

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET  
ANNEXE SCOT 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'an deux mil quatorze le vingt six juin à dix sept heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 juin 2014.

Etaients présents ou représentés :	Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIÈRE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Louis VILLARET. Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Florence QUINONERO, Jean-Claude CROS.
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats,

Le Comité Syndical désigne Monsieur Christian BILHAC pour présider la séance durant les débats sur les comptes administratifs,  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
Hors de la présence de Monsieur le Président,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ D'approuver le compte de gestion proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif.
- ✓ D'approuver le compte administratif du budget annexe Scot 2013 et le résultat de l'exercice présentant un excédent de fonctionnement de 87.141,03 € et un déficit d'investissement de 3174,03€
- ✓ D'affecter le résultat de l'exercice 2013 de la manière suivante :

3174.03 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement  
83.967 € reportés en recettes de fonctionnement au compte 002.



Clermont l'Hérault, le 4 Juillet 2014  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
la présente délibération exécutoire le 4 juillet 2014

Le Président du Syndicat  
Louis VILLARET

Publiée le 04 Juillet 2014

Transmise le 09 Juillet 2014